

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2025-2026

### 1. Intitulé du module : Transitions occupationnelles

**Code :** S.ER.SO.1208.F.25**Type de formation :** Bachelor**Niveau :** Module de base**Type :** Module principal**Caractéristique :** Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.**Organisation temporelle :** Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 3**Langue principale d'enseignement :** Français**Autres compétences linguistiques :** Anglais (lectures, vidéos)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :** le séminaire d'évaluation et les groupes de discussion sont à présence obligatoire

### 3. Prérequis

 Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi les modules 1101 et 1102 Pas de prérequis Autre :

### 4. Compétences principales visées

**A. Rôle d'Expert·e :**

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

**B. Rôle de Communicateur·trice :**

B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

**E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :**

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser les transitions occupationnelles aux divers âges de la vie, dans une perspective transactionnelle.
- Identifier les occupations dans les moments de transition.
- Entrevoir les rôles de l'ergothérapeute dans les moments de transition.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Transitions occupationnelles dans l'enfance, à l'âge adulte et en âge avancé (3 ECTS) – 40 périodes

#### Contenus :

#### Transitions occupationnelles dans l'enfance

##### a. transition à l'école :

- Notions de continuité – discontinuité éducative
- Pratiques de transition
- Occupations de transition facilitatrices
- Rôle de la famille et de l'environnement social
- Transition et enfants à besoins particuliers

##### b. transition à l'adolescence :

- Notion de *positive youth development*
- Facteurs facilitant la transition
- Occupations de transition facilitatrices
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Transition et adolescent-es à besoins particuliers

#### Transitions occupationnelles à l'âge adulte

##### c. transition à la parentalité

- Adaptation à la parentalité et émergence du couple coparental
- Modèles de parentalité et d'alliance familiale
- Transformations des rôles
- Rôles des parents et du réseau social
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Occupations de transition facilitatrices

##### d. transition à la (re)mise en couple

- Transformation des rôles
- Typologie des couples
- Equité des contributions au sein du couple
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Occupations de transition facilitatrices

##### e. transition à la retraite

- Phases de la retraite
- Effets de la retraite et modification des rôles
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Facteurs facilitant la transition

#### Transitions occupationnelles en âge avancé

##### f. transition à la dépendance

- Formes d'apparition
- Notion de fragilité et caractéristiques emblématiques

- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Facteurs facilitant la transition

### Modalités pédagogiques

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet  |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire        | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage                            |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale          | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat   | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Groupes de discussion |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |  |   |                                   |
|--|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit : QCM (individuel)       | <input checked="" type="checkbox"/> Présentation orale (groupe) | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier (individuel et groupe) | <input type="checkbox"/> Autre : ....                           |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module. Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation. Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note du dossier vaut 30% de la note du module, la présentation orale 30% et l'examen écrit 40%. Les présentations orales et l'examen écrit ont lieu en semaine 26/27.

### Critères d'évaluation et de validation

*Dossier* : les critères d'évaluation portent sur la compréhension des thématiques, l'intérêt et la pertinence des contenus, la clarté et la complétude des contenus, le respect des normes rédactionnelles et de référencement.

La note du dossier est constituée de 2 évaluations : une note individuelle (1/2) et une note de groupe (1/2). Les dossiers rendus hors délai sont notés 1.

*Présentation orale* : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation de tous les membres du groupe).

Les étudiant-es d'un groupe obtiennent tous et toutes la même note pour la présentation orale pour autant qu'ils ou elles soient présent-es. Toute absence, peu importe la raison, aux présentations orales ne permet pas à l'étudiant-e d'obtenir la note de son groupe et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 37 2026.

*L'examen écrit* consiste en un QCM et réponses à court développement.

En cas d'absentéisme, l'enseignant-e est en droit de contrôler la présence des étudiant-es.

En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise uniquement pour la syntaxe et la reformulation. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, pour quel contenu, ainsi que l'objectif de leur utilisation.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Examen écrit
- Travail additionnel individuel (dossier)

La remédiation consiste en un examen écrit (semaine 37 2026). Les notes des évaluations de groupe restent acquises.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit
- Oral
- Pratique
- Dossier
- Autre

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu dans le semestre suivant l'échec par examen écrit (semaine 6)

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

La présence aux tutorats est nécessaire.

## 10. Bibliographie principale / règlement

Bee, H., & Boyd, D. (2017). *Les âges de la vie : psychologie du développement humain*. ERPI.

## 11. Enseignant·es

R. Bertrand, N. Kühne, M. Pajor, S. Ray-Kaeser

### Nom du/de la responsable de module :

RAY-KAESER Sylvie

### Descriptif validé le :

6 février 2026

### Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine